

République Française
Département de la Haute-Loire



Mairie de Saint-Beauzire (43100)

COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 novembre 2023 :

Le lundi 12 février 2023 à 19 heures 45, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, salle polyvalente à Saint-Beauzire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Quorum fixé à 6 membres

Étaient présents : 7

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL, M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; M. Lionel SIGNORINI, M. Philippe SIGOIGNE.

Étaient absents : 2

Mme Ingrid MAZIN, M. Jean Louis POUQUET, M. Vincent STOQUE, Mme Maryline VERNIERE (excusés)

La séance a été tenue ouverte au public.

La séance a été ouverte à 19h46 par M. Alain MARCHAUD, Maire, qui a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Lionel SIGNORINI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil débute l'ordre du jour :

Achat d'une machine à laver pour l'école – Demande de financements

Achat auprès de TV 15 à Massiac.

Proposition d'acquisition d'une machine à laver Beko 6 kg à ouverture centrale, 1200 tours.

447,99 € TTC ou 373,32 € HT.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Association Beaufouet

Association qui intervenait sur la forêt de Beaufouet pour entretenir la piste forestière. L'association n'a plus lieu d'être compte tenu qu'elle n'est plus active et ne compte plus de membres. En outre la piste pour laquelle elle avait été constituée a été faite par les communes de Saint-Beauzire et Lubilhac.

L'association souhaite faire don du solde financier à la commune dans un souci de respect de l'intérêt général porté par celle-ci avant de se dissoudre.

Don de 2 359, 24 € pour la commune.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Acquisition d'un ordinateur

Acquisition d'un ordinateur avec installation et transfert des données dans la limite de 1 200 €.

Le conseil municipal accepte de donner mandat à M. le Maire pour réaliser l'acquisition d'une tour d'ordinateur pour un montant maximal de 1 200 € HT.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Participation au voyage d'études de l'école de Saint Beuzire

30 € par enfant semble représenter le besoin de l'école pour finaliser la classe verte de 2 jours organisées à Coltines (Cantal) les 6 et 7 mai prochain pour l'ensemble des élèves de l'école. L'APE apportera une contribution de 2 500 €. La commune de Lubilhac, sur proposition de M. le Maire, s'alignera au montant déterminé par le conseil municipal.

Le conseil municipal fixe le montant par élève à 30 €, pour assurer l'équilibre de l'opération financière pour l'école et permettre d'envisager sereinement ce programme exceptionnel de sorties. M. le Maire tient à souligner le travail remarquable des professeurs et de l'APE pour organiser et financer cette opération.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Grand Cormoran

La fédération de pêche, le regroupement, collectif d'associations de pêche du bassin versant Allier sollicite la commune pour une motion pour assurer la régulation du grand Cormoran pour protéger les espèces de poissons menacées.

Monsieur le Maire met au vote :

Lecture délibération. Voir document joint

Approbation à la majorité par 5 voix pour, 1 abstention (L. Signorini) des membres présents.

Expérimenter le travail de Chazelet sur le secteur chemin de La Garde et Lamaurie

Ces deux chemins comportent de très nombreux « nids de poule ». L'entreprise Chazelet propose un système de rénovation des chemins sans apport de matière en scarifiant à une profondeur de 10 cm puis en nivelant et compactant avec un tracteur agricole équipé pour cela. Le coût est réduit à 3,50 € du mètre. Nous allons tester le système en refaisant ces deux chemins qui en ont un grand besoin.

Séance levée à 21h00